

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

...

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

...

OBJET

1-Commande  
publique  
1-1 Marchés publics

N° 23.01

Signature d'une  
proposition  
commerciale pour les  
applications Google  
Apps de la société  
Gowizyou

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-213 du 13 septembre 2021 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la nécessité de pérenniser les équipements d'énergie de haute qualité alimentant le système critique de la Mairie de Gaillard,

VU le budget 2022,

VU les crédits prévus au budget 2022,

VU l'engagement en fonctionnement n°IN22-0062

**CONSIDERANT** la proposition commerciale par la société Gowizyou pour les licences Google Apps de messagerie, de gestion d'agenda et de vision.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 – D'ACCEPTER** cette proposition commerciale de Gowizyou pour ces applicatifs pour la période du 27 avril 2022 au 26 avril 2023.

**ARTICLE 2 – DIT** que le montant annuel de cette prestation s'élève à la somme de 8 236,80 € TTC.

**ARTICLE 3 - DIT** que les crédits sont prévus à cet effet.

**ARTICLE 4 –** Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :  
de sa réception en Sous-Préfecture le :

02/01/2023

de sa mise en ligne le : 02/01/2023

de sa notification le :

FAIT à Gaillard, le 2 janvier 2023

Le Maire,

  
Jean-Paul BOSLAND

